



n° 16 / 2018

... Actu de la semaine ...

RÉDUCTION DE LOYER SOLIDARITÉ : MISE EN PLACE EFFECTIVE EN JUIN 2018

La loi de finances pour 2018 prévoit l'application d'une Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) à compter du 1^{er} février 2018 et, en parallèle, une baisse de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), quasi-équivalente pour les ménages concernés. Le décret n° 2018-136 du 27 février 2018 relatif à la baisse de l'APL dans le cadre du dispositif de RLS en précise les modalités d'application (cf. [Actu 9/2018](#)).

Pour les locataires qui perçoivent une APL de la CAF, la mise en œuvre concrète de la RLS et de la baisse de l'APL est appliquée sur les quittances de juin, avec effet rétroactif de février à mai 2018. Les allocataires ont reçu de la CAF un courrier leur notifiant la mise en œuvre de ces mesures.

Pour connaître l'évolution de leur APL, les ménages peuvent aller sur le site caf.fr.

Pour les locataires qui perçoivent une APL de la MSA, les réductions s'appliqueront sur les quittances de juillet avec effet rétroactif de février à juin 2018.

La réduction de loyer peut conduire à ce que certains ménages n'aient plus d'APL si la réduction de loyer est supérieure à l'APL perçue.

Un faible nombre de ménages non bénéficiaires de l'APL est éligible à la RLS (logements avec des loyers « atypiques »). Dans ce cas, la réduction faite par le bailleur devrait apparaître sur les quittances de juillet ou de septembre.

Quoiqu'il en soit, la Réduction de Loyer Solidarité étant liée à une baisse de l'APL, le montant de résiduel de loyer dû par les locataires ne varie pas, à quelques centimes près. Ainsi, il n'y a aucune incidence financière pour les locataires de cette mise en place.

La CAF et l'USH ont chacun pour leur part mis en place des flyers d'information à destination des locataires HLM.

**BAISSE DES APL
ET MISE EN PLACE
DE LA RLS...**
CE QUI CHANGE
POUR LES
LOCATAIRES.



**VOUS ÊTES
EN LOGEMENT SOCIAL
ET BÉNÉFICIEZ DE L'APL ?**
CE QUI CHANGE EN JUIN



La Réduction de loyer de solidarité (RLS) est une nouvelle mesure qui peut vous concerner



Pour tout savoir sur la RLS, rendez-vous sur caf.fr



Réalisé le 22 juin 2018